

## Périmètre scolaire des écoles élémentaires A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

- Jean-Louis Barrault
- Vigée Le Brun  
Frédéric Mistral
- Alexandre Turpault



### PRÉCISIONS SUR LES DÉCOUPAGES :

- L'avenue Arletty** dépend de l'école Jean-Louis Barrault, excepté pour les numéros 3 et 24 situés sur les périmètres des écoles Vigée-Lebrun ou F. Mistral.
- L'avenue Ingrid Bergman** dépend de l'école Jean-Louis Barrault exceptés les n°2,4,6,8,10 situés sur les périmètres des écoles Vigée-Lebrun ou F. Mistral.
- L'impasse Orane Demazis** dépend de l'école Jean-Louis Barrault pour les n° impairs. Les numéros pairs sont sur les périmètres Vigée-Lebrun ou F. Mistral.
- La rue Jean Gabin** dépend de l'école Jean-Louis Barrault sauf pour les n°1,3,5,7,9,11 situés sur les périmètres des écoles Vigée-Lebrun ou F. Mistral.
- La rue Simone Signoret** dépend de l'école Jean-Louis Barrault à partir du n°21. Les n° 1 à 19 sont sur les périmètres des écoles Vigée-Lebrun ou F. Mistral.
- La rue Jacques Tati** dépend de l'école Jean-Louis Barrault à partir du 7 pour les numéros impair et à partir du 14 pour les numéros pairs. Les autres numéros sont sur les périmètres des écoles Vigée-Lebrun ou F. Mistral.